



Violence familiale et droit de la famille

**Rapport de réunion de la
Communauté nationale
de pratique**

10 février 2022



**ALLIANCE DES CENTRES
DE RECHERCHE CANADIENS**
SUR LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

Le présent rapport a été préparé par le Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants (CREVEFE) au nom de l'Alliance des centres de recherche canadiens sur la violence basée sur le genre. Le CREVEFE est situé à la faculté d'éducation de l'Université Western, à London (Ontario), au Canada, sur les territoires non cédés des peuples Anishinaabeg, Haudenosaunee, Lunaapeewak et Attawandaron.

Les auteurs souhaitent remercier tous ceux et celles qui ont assisté à la réunion, participé aux conversations, fourni un soutien technique et fourni des renseignements, y compris nos cochercheuses et cochercheurs, coordonnatrices et coordonnateurs de la recherche, adjoint.e.s de recherche, membres de la communauté de pratique, ainsi que Dialogue Interpretation, Eyepowered Media et nos preneurs de notes.

Conception

Emily Kumpf, Assistante communication digitale
Centre de recherche et d'éducation sur la violence envers les femmes et les enfants (CREVEFE)

Traduction

Sylvie Rodrigue, I.T. Language Solutions Inc.

Citation suggérée

Poon, J., Straatman, A.L., Jaffe, P., Reid, C., Scott, K., Nonomura, R. (2022). : Violence familiale et droit de la famille – Rapport de réunion de la Communauté nationale de pratique, 10 février 2022. London, ON: Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants.

ISBN: 978-1-988412-60-3

La production de ce document a été rendue possible grâce à une contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles de l'Agence de la santé publique du Canada.



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada

Introduction

Le projet Contribuer à la santé des survivantes de violence familiale dans les procédures de droit de la famille est une initiative de trois ans (2020 à 2023) menée par l'Alliance des centres de recherche canadiens sur la violence basée sur le genre, avec une contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada. À ce jour, cinq communautés de pratique (CdP) ont été établies dans les régions suivantes :

- Colombie-Britannique (FREDA Centre for Research on Violence against Women and Children),
- Winnipeg et les environs (RESOLVE),
- Canada atlantique (Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale),
- Sud-Ouest de l'Ontario (Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants), et
- Québec (Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles).

Chaque CdP régionale comprend des expert.e.s en violence familiale, des survivantes, des avocat.e.s en droit de la famille, des chercheuses et chercheurs ainsi que des professionnel.le.s de la santé mentale et des services sociaux. Les CdP régionales se réunissent tous les trimestres et, à l'échelle nationale, deux fois par année pour discuter de la façon dont elles peuvent favoriser la communication, la collaboration et l'établissement de relations entre les secteurs pour soutenir les survivantes de violence familiale, ainsi que pour élaborer des possibilités de formation sur le terrain qui favorisent la pratique tenant compte des traumatismes.

À ce jour, le projet FVFL-VFDF a publié 14 [mémoires](#) et 14 [webinaires](#) sur divers sujets liés au soutien des survivantes de violence familiale dans les procédures de droit de la famille, que l'on peut consulter sur notre site Web à www.fvfl-vfdf.ca/fr.

Le présent rapport décrit les événements de notre troisième réunion de la communauté de pratique nationale, qui a eu lieu le 10 février 2022 et a attiré 72 participants. La conférencière invitée, Jill Messing, professeure à l'École de travail social et directrice de l'Office of Gender-Based Violence de l'Arizona State University, a présenté un exposé sur l'évaluation des risques liés à la violence conjugale, qui a été suivi de discussions en petits groupes. De plus amples renseignements sur la réunion sont fournis ci-dessous, y compris un lien vers la création parlée d'El Jones.

Pour de plus amples renseignements sur le projet *Contribuer à la santé des survivantes de violence familiale dans les procédures de droit de la famille*, consultez : [www.fvfl-vfdf.ca /fr](http://www.fvfl-vfdf.ca/fr)

✉ **Inscrivez-vous à notre liste d'envoi :**
<http://eepurl.com/hp7bXT> (anglais)

🐦 **Suivez-nous sur Twitter :** @fvfl_vfdf

Présentation : Évaluer les risques pour éclairer les interventions : connexion, communication et action

Jill Messing, PhD, a présenté une introduction à l'élaboration et à la mise à l'essai d'instruments d'évaluation des risques dans les cas de VC et a discuté des caractéristiques de l'évaluation des risques, ainsi que des lignes directrices sur la façon de choisir un outil d'évaluation des risques approprié dans la pratique. Plus précisément, Mme Messing a insisté sur la nécessité de la connexion, de la communication et de l'action dans l'évaluation des risques.



Les outils d'évaluation des risques peuvent éclairer l'expertise des praticien.ne.s sur les personnes à risque élevé et ces outils devraient être utilisés par les praticien.ne.s pour établir des liens avec les survivantes afin de les aider à comprendre les risques auxquels elles peuvent faire face. Pour aider les survivantes à atténuer les risques, la *communication* est nécessaire — d'abord en demandant au praticien de communiquer les facteurs de risque et les interventions à la survivante, et ensuite, en veillant à ce que la communication se fasse entre les praticien.ne.s afin d'assurer une connaissance et une compréhension communes du type d'évaluations des risques utilisé. La

connexion et la communication des risques au moyen de l'évaluation des risques peuvent mener à une action et à des interventions. Une fois que les risques sont connus, il est important d'utiliser un cadre factuel qui fait partie d'un plan d'intervention exhaustif. Les évaluations des risques peuvent être utilisées comme les meilleures preuves de violence future et peuvent être renforcées en intégrant l'expertise des praticien.ne.s à l'autodétermination des survivantes.

Les membres de la CdP ont discuté des questions suivantes en petits groupes :

- Qui est responsable de faire le dépistage et l'évaluation des risques de violence familiale?
- Dans votre secteur de compétence, dans quelle mesure les professionnels utilisent-ils des outils d'évaluation des risques? (p. ex., avocats, évaluateurs de garde, médiateurs, professionnels de la santé mentale, centres parentaux supervisés, refuges, protection de l'enfance, programmes de lutte contre les comportements violents)
- Dans quelle mesure les différents professionnels collaborent-ils pour partager l'information sur l'évaluation des risques?

Points saillants des discussions en petits groupes :

1. Les survivantes font face à plusieurs défis dans le système du droit de la famille, en raison du manque de compréhension et de reconnaissance des formes plus larges de violence. Cela signifie que les professionnel.le.s peuvent rater des occasions de faire le dépistage et l'évaluation des risques et, par conséquent, il faut plus d'éducation et de formation (par exemple, auprès des professionnels de la santé).
2. Les participant.e.s ont discuté de la nécessité de fournir une formation adéquate sur la violence familiale et de la nécessité d'effectuer ces changements dans les facultés de droit. Les gens se sont inquiétés du fait que les survivantes pourraient être traumatisées de nouveau par les avocats et les juges des tribunaux criminels et de la famille, ainsi que par la police, parce que ces professionnels n'ont pas la formation ou la spécialisation nécessaires pour reconnaître la violence familiale.
3. Les idées divergeaient au sujet de l'utilisation de l'évaluation des risques. Certains étaient d'avis que tous les professionnels impliqués dans les cas de VC dans le système des tribunaux de la famille devraient être responsables de réaliser le dépistage et de l'évaluation des risques, alors qu'en Ontario, les seules professions ou systèmes qui sont mandatés pour effectuer des évaluations des risques sont la police et les établissements correctionnels/de probation. De plus, on s'est demandé si certains professionnels étaient qualifiés pour effectuer des évaluations des risques et si cela pouvait entraîner des biais potentiels dans la façon dont les évaluations étaient menées. En outre, certains ont fait remarquer que le fait de réaliser une évaluation des risques pouvait créer un faux sentiment de sécurité (par exemple, cela pourrait accroître la confiance d'une survivante par rapport à l'idée que l'agresseur serait arrêté, ou encore, accroître la confiance de l'agresseur dans la probabilité d'éviter les sanctions légales). D'autres étaient d'avis que les résultats de l'évaluation des risques seraient utiles pour mettre en évidence toute VC qui aurait autrement été négligée par les tribunaux. On a fait remarquer qu'un langage commun est nécessaire si des outils d'évaluation des risques sont utilisés dans les tribunaux de la famille, étant donné que différents outils sont disponibles.
4. Les participant.e.s du secteur des services ont partagé leurs préoccupations, à savoir : les services veulent mieux comprendre qui effectue le dépistage, où l'information sur l'évaluation des risques est acheminée après le dépistage et comment l'information est utilisée et communiquée aux tribunaux. Cela est encore plus crucial pour comprendre la dynamique de la violence familiale en lien avec les différences et expressions culturelles.
5. Il a été recommandé que les avocats et les services judiciaires procèdent à un dépistage de la violence dans les familles en instance de divorce, de sorte que, si la violence est détectée, la famille soit mise en contact avec les services (par exemple, rendre obligatoires les cours sur le rôle parental). Il est nécessaire d'évaluer continuellement le risque, tout au long du parcours de la famille en matière de garde, de séparation et de divorce, puisque ce sont les enfants qui souffrent le plus pendant le divorce.
6. Les participants ont convenu que la collaboration et la communication entre les différents services est essentielle, mais que cela pourrait poser des défis. Pour les familles, il est nécessaire que les avocats et autres fournisseurs de services collaborent, mais il n'existe pas de système intégré pour s'assurer que les systèmes fonctionnent ensemble pour la survivante. Il y a aussi des défis en matière de communication et de partage de l'information entre les services.
7. Il a été suggéré qu'un gestionnaire de cas désigné soit attribué à chaque survivante; celui-ci serait chargé d'informer toutes les personnes concernées, tout en faisant la surveillance et l'évaluation des risques. Une autre suggestion

était de donner aux survivantes la possibilité d'être accompagnées tout au long du processus par une personne de soutien ou une survivante experte qui les comprend et peut aider à défendre leurs intérêts. Il serait important que les travailleurs sociaux, les gestionnaires de cas et les personnes de soutien assistent à toute rencontre juridique avec la survivante pour réaffirmer son histoire et ses droits.

8. Les survivantes ont souvent tendance à minimiser leur situation parce qu'elles craignent que l'information ne soit utilisée contre elles dans des procédures de garde et de droit de visite. Par conséquent, il est essentiel d'établir des liens avec les survivantes afin qu'elles puissent s'orienter dans les conversations plus difficiles.



Visionnez sa puissante performance de création parlée : Création parlée El Jones

El Jones est poète de la création parlée, éducatrice, journaliste et activiste communautaire qui vit en Nouvelle-Écosse africaine. Elle a été la cinquième poète lauréate de Halifax. En 2016, El a reçu le prix Burnley « Rocky » Jones des droits de la personne pour son travail communautaire et son action en faveur de la justice carcérale. Elle est cofondatrice de la Black Power Hour, une émission de radio en direct avec des personnes incarcérées sur CKDU qui crée un espace permettant aux gens de l'intérieur de partager leur travail créatif et de discuter de questions sociales et politiques contemporaines. Parallèlement, elle aide les femmes de l'Établissement Nova pour femmes à écrire et à partager leur voix.

Ressources et programmes :

Nos membres de la CdP ont suggéré plusieurs ressources à partager avec nos membres, notamment :

L'application MyPlan

L'application MyPlan (également mise en évidence dans la présentation de Mme Messing) est une application personnalisée gratuite et sécurisée qui aide à prendre des décisions de sécurité si vous ou un de vos proches subissez de la violence dans votre relation intime.

<https://myplanapp.ca/fr/>

Rise Women's Legal Centre

Rise Women's Legal Centre est une clinique juridique communautaire située à Vancouver, en Colombie-Britannique, qui offre des services aux personnes qui s'identifient comme des femmes partout en Colombie-Britannique.

<https://womenslegalcentre.ca>

WomenatthecentrE

WomenatthecentrE est un organisme sans but lucratif qui œuvre à l'éradication de la violence faite aux femmes, aux personnes qui s'identifient comme femmes, aux personnes de genre queer, aux personnes bispirituelles et aux personnes transidentitaires par la défense et la promotion des droits personnels, politiques et sociaux.

<https://www.womenatthecentre.com>

Le mémoire numéro 5 sur la violence familiale et le droit de la famille

Le mémoire numéro 5 sur la violence familiale et le droit de la famille : La Loi sur le divorce de 2021 : Utilisation des principes d'interprétation des lois pour contribuer à l'égalité réelle des femmes et des enfants, par l'honorable Donna Martinson et Margaret Jackson.

https://www.fvfl-vfdf.ca/briefs/Family_Violence_Family_Law_Brief-5-EN.pdf

Le FAM Network

Le FAM Network, anciennement SafePet Ottawa, accueille des animaux pour les survivantes et leurs enfants qui doivent quitter la violence familiale pour se mettre à l'abri dans des refuges locaux pour femmes victimes de violence ou dans un programme de soutien au logement de transition.

<https://famnetworkcanada.com>

Conclusion

Selon les rétroactions recueillies lors de la réunion de la CdP nationale, la réunion a donné aux participant.e.s l'occasion d'apprendre et d'apprécier les différences régionales dans le but de travailler en collaboration pour contribuer à la santé des survivantes de violence familiale dans les procédures de droit de la famille. Nous avons hâte de poursuivre ces discussions importantes lors de notre prochaine réunion de la communauté de pratique nationale, qui aura lieu le 27 septembre 2022, de 15 h à 17 h (HE).

Pour en apprendre davantage sur le projet Contribuer à la santé des survivants de violence familiale dans les procédures de droit de la famille, veuillez visiter le site : www.fvfl-vfdf.ca/fr ou l'un de nos centres de recherche associés :

The Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children



Western

Centre for Research & Education on
Violence Against Women & Children

<http://www.learningtoendabuse.ca>

Dr. Peter Jaffe

Dr. Katreena Scott

The Freda Centre for Research on Violence Against Women and Children



The FRED A Centre
for Research on Violence
Against Women and Children

<http://www.fredacentre.com>

Dr. Margaret Jackson

Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research



Muriel McQueen
Fergusson Centre for
Family Violence Research

<https://www.unb.ca/mmfc>

Dr. Catherine Holtmann

Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles



Recherches Appliquées et
Interdisciplinaires sur les Violences
intimes, familiales et structurelles

<https://www.raiv.ulaval.ca>

Dr. Geneviève Lessard

Dr. Dominique Bernier

Site Web du professeur Bernier

RESOLVE: Research and Education for Solutions to Violence and Abuse



<https://umanitoba.ca/resolve>

Dr. Kendra Nixon